



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



SOUS UTILISATION DE LA FORMATION

La branche est caractérisée par une faiblesse relative dans l'accès à la formation professionnelle :

- elle regroupe 26,1 % des salariés du secteur santé et est à l'origine de 9,4 % des actions de formation ;
- seuls 7,1 % des salariés ont suivi au moins une formation en 2020.





TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION INFÉRIEUR AU SECTEUR

Au sein de la branche :



- les salariés enrichissent majoritairement leurs compétences par des stages financés dans le cadre du plan de développement des compétences (5,9 %). Néanmoins, par rapport au secteur (15,9 %), le taux d'accès à ce dispositif est plus faible ;
- les entreprises ayant mobilisé au moins un des dispositifs de formation sont moins formatrices que l'ensemble du secteur.

Données de cadrage 2020

			Ompl
Nombre total d'actions de formation	6572	70251	90864
Effectifs salariés totaux ¹	92247	353414	464109
Nombre d'entreprises formatrices	1789	18776	23916
Nombre total d'entreprises	28402	77755	99626

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Taux d'accès à la formation (%)

	Taux d'accès des salariés à la formation ²			Taux d'entreprises formatrices ³		
	Cpro	Capp	PDC	Cpro	Capp	PDC
	0,5	0,8	5,9	1,1	1,8	4,1
	1,5	2,5	15,9	4,6	8,9	14,8
Ompl	1,3	2,2	16,1	4,0	8,1	15,6

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.

Capp : contrat d'apprentissage.

PDC : plan de développement des compétences.

1 : données estimées.

2 : ensemble des actions de formation.

3 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.



Secteur santé

Branche professionnelle



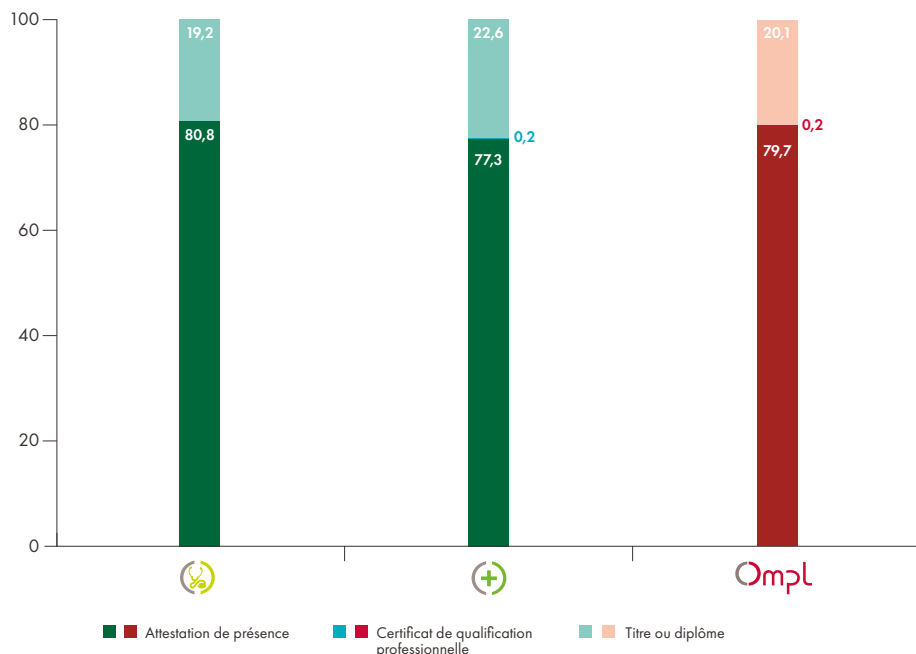
Cabinets médicaux



DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

- Pour les salariés de la branche, le renforcement des compétences s'effectue majoritairement par des formations débouchant sur une attestation de présence donnée à l'issue de stages ou d'actions assimilées (80,8 %).
- À l'exception des titres et diplômes (19,2 %), les autres sanctions sont inexistantes.

Répartition des formations par sanction (%)



Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.

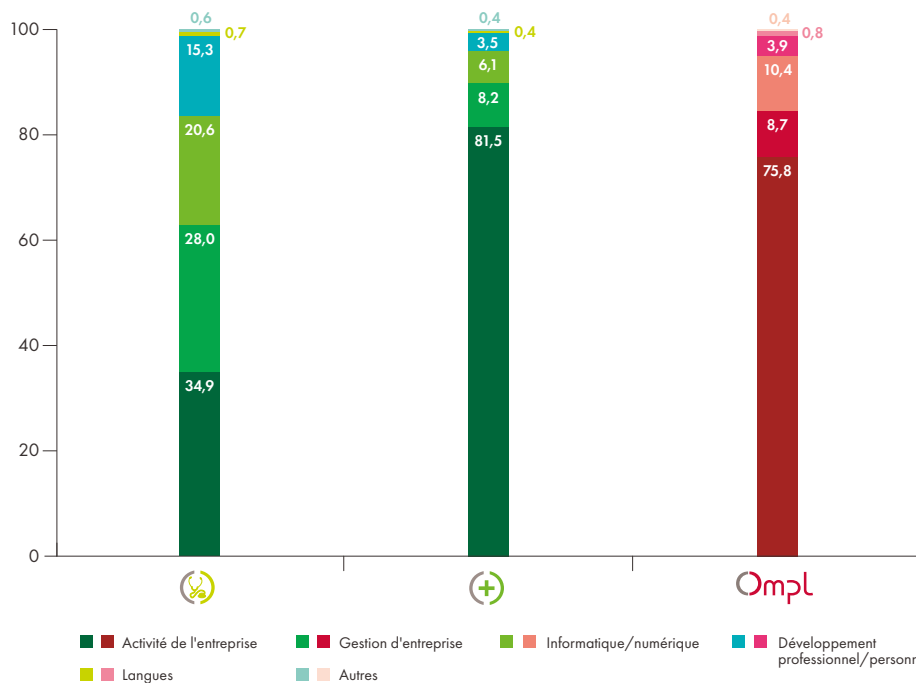


DEMANDE DE COMPÉTENCES VARIÉES

Les besoins des entreprises en acquisition de compétences concernent principalement:

- l'activité de l'entreprise, 34,9 % (radioprotection, AFGSU, IRM, ...);
- la gestion d'entreprise, 28,0 % (comptabilité, management, gestion des ressources humaines, ...);
- l'informatique ou les outils numériques, 20,6 % (logiciel professionnel, bureautique, ...).

Répartition des formations par domaine de compétences (%)



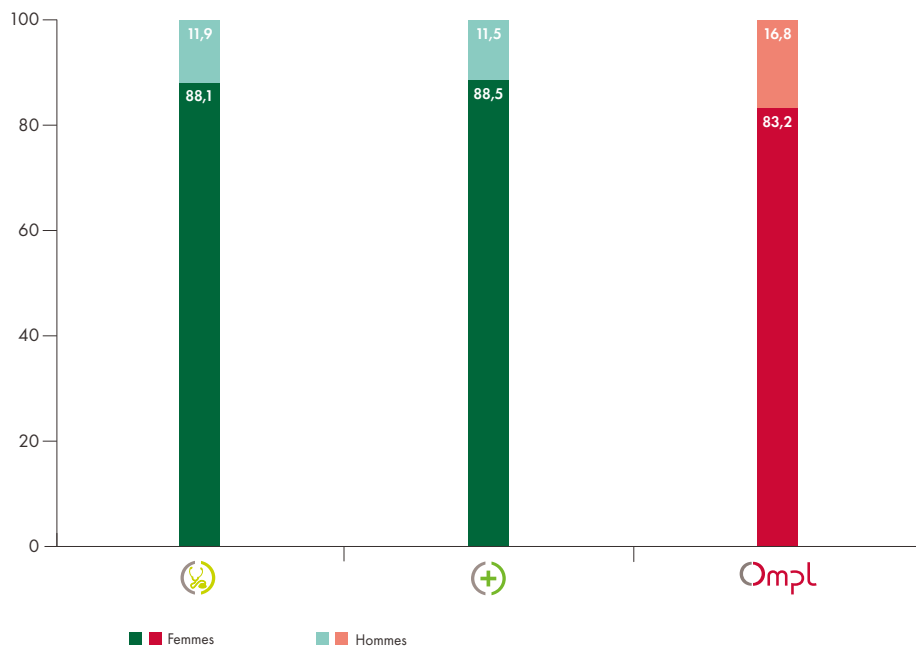
Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



ACCÈS DIFFÉRENT SELON LE GENRE

Dans la branche, 88,1 % des salariés formés sont des femmes. Cette proportion est inférieure à celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés de la branche, 91,1 % (part estimée pour 2020).

Répartition des stagiaires par genre (%)



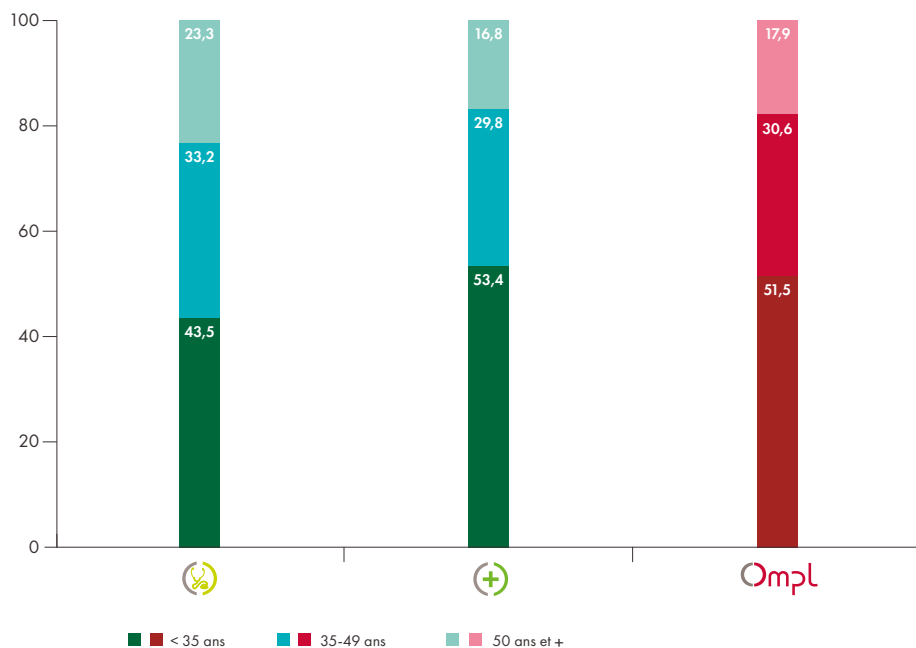
Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



ACCÈS INÉGAL SELON LA CLASSE D'ÂGE

- Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux chez les stagiaires: 43,5 % des formés contre 25,8 % des salariés de la branche (part estimée pour 2020).
- Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge (%)



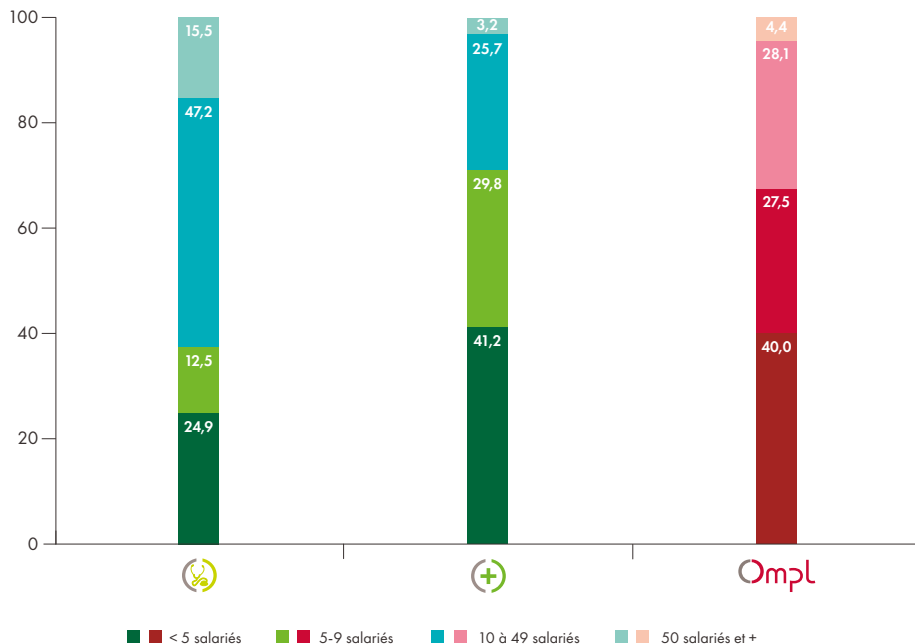
Sources: OPCO EP, bases formation 2020.



ACCÈS DIFFÉRENT SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

- Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont sous représentés parmi les stagiaires: 37,4 % des formés alors que ces entreprises emploient 64,8 % des salariés de la branche.
- En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 62,6 % des stagiaires contre 35,2 % des salariés.

Répartition des stagiaires par tranche d'effectifs (effectifs moyens sur l'année, %)



Sources: OPCO-EP, bases formation 2020.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au PDC (plan de développement des compétences) varie notablement d'une région à l'autre, il est:

- maximal pour la Bretagne (9,8 %);
- minimal pour les DOM (0,0 %).

Taux d'accès des salariés à la formation par région (%)

Régions	Cpro	Capp	PDC
Auvergne-Rhône-Alpes	0,1	0,5	8,9
Bourgogne-Franche-Comté	0,1	0,5	5,6
Bretagne	0,1	0,4	9,8
Centre-Val de Loire	0,1	0,3	5,6
Corse	0,0	0,7	2,1
DOM	0,0	0,0	0,0
Grand Est	0,4	1,1	5,3
Hauts-de-France	0,1	0,1	3,7
Île-de-France	1,3	1,0	4,3
Normandie	0,1	0,3	8,0
Nouvelle-Aquitaine	0,1	0,4	6,7
Occitanie	0,5	0,7	5,5
Pays de la Loire	0,1	0,2	9,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,1	0,7	5,9
	0,5	0,8	5,9

Sources: OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020; Insee, DADS 2008-2019, estimations.

Champ: ensemble des actions de formation.